

Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

Thème (programmes de collège) :

- Langages

Axes (programmes de lycée) :

- « Représentation de soi et rapport à autrui » axe de la thématique « L'art de vivre ensemble » du programme de la classe de seconde.
- « Art et pouvoir », axe de la thématique « Gestes fondateurs et mondes en mouvement » du programme du cycle terminal.
- « Diversité et inclusion », axe de la thématique « Gestes fondateurs et mondes en mouvement » du programme du cycle terminal.
- « Désobéissances et résistances », axe de la thématique « Pouvoirs et contre-pouvoirs » du programme de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères », de la classe de première.

Les ouvrages ci-dessous serviront d'appui à ce programme. Le dossier proposé à l'analyse des candidats sera composé d'extraits (1 à 2) de l'un ou l'autre de ces ouvrages. Les autres documents, textes ou images, seront représentatifs de la culture italienne indispensable à l'enseignement de la langue. L'ensemble du dossier comportera un nombre variable de documents, en fonction de leur nature (de 3 à 4). Ce corpus permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec le thème ou l'axe indiqué.

Ouvrages de référence :

- Dante Alighieri, *Divina Commedia, Inferno*.

Édition de référence : *Inferno, Purgatorio, Paradiso*, a cura di A. M. Chiavacci Leonardi, Milano, Mondadori, Oscar Classici, 2016.

- Gesualdo Bufalino :

- *Diceria dell'untore* [1981], Milano, Bompiani, Classici contemporanei, 2016.

- *Argo il cieco* [1984], Milano, Bompiani, Tascabili, 2000.

- *Le menzogne della notte* [1988], Milano, Bompiani, I grandi tascabili, 2001.

Ces trois œuvres sont téléchargeables en PDF sur des sites web.

On les trouve également regroupées dans le volume :

Opere. Vol. 1. 1981-1988, Milano, Classici Bompiani, 2006.

Pour les deux épreuves d'admission, le programme est celui des collèges et lycées.

Commentaires sur les épreuves du concours

Composition, ÉCRIT 1

Chaque dossier proposé indiquera le thème des programmes du collège ou l'axe des programmes de lycée auquel il se rattache et sélectionnera des extraits de l'une ou l'autre des œuvres recommandées (de 1 à 2). Les autres documents, textes ou images, seront représentatifs de la culture italienne indispensable à l'enseignement de la langue. L'ensemble du dossier comportera de 3 à 4 documents, en fonction de leur nature.

À partir de l'exploitation et la mise en résonance des documents proposés, le candidat organisera une réflexion en relation avec le thème du programme de collège ou l'axe du programme de lycée qui aura été précisé sur le sujet. Le jury attendra une réflexion construite, organisée, qui permette de dégager, à partir de l'intitulé du dossier, les grandes lignes d'une problématique utilisant avec pertinence les documents. Il est souhaitable que le candidat enrichisse cette réflexion des connaissances qu'il aura pu acquérir au cours de sa formation universitaire. Il devra éviter d'organiser sa composition autour des différents documents pris de façon isolée. Il devra au contraire mettre en œuvre une « confrontation » de ceux-ci et accorder la plus grande attention au plan de la production écrite.

Traduction, ÉCRIT 2

L'épreuve de traduction comportera une version et/ou un bref thème. Il s'agira d'extraits de textes des XIXe, XXe ou XXIe siècles. Pour chaque texte à traduire, un fait de langue fera l'objet d'une question. Le candidat devra procéder, en français, à l'analyse de ces faits de langues, justifier son choix de traduction et montrer au jury sa capacité à expliciter le fonctionnement de la langue tel qu'il pourrait être amené à le faire en situation d'enseignement, en communiquant avec pédagogie, grâce à une expression claire et organisée, les connaissances et le raisonnement sur lesquels il fonde son analyse dans un contexte d'utilisation donné.

Épreuve de mise en situation professionnelle, ORAL 1

L'épreuve de mise en situation professionnelle s'appuiera sur un dossier (composé d'un ou deux textes littéraires, de documents iconographiques, audio ou vidéo appartenant au patrimoine culturel italien) qui se rapportera à l'un des thèmes du programme du collège ou axes culturels des programmes du lycée et pourra renvoyer à toute époque. Dans la première partie de l'épreuve, le candidat devra, en italien, faire un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents constituant le dossier.

Puis, guidé par cette analyse, il proposera lors d'une deuxième partie de l'épreuve, en français, une exploitation didactique et pédagogique de tout ou partie du dossier. Le candidat devra justifier ses choix en fonction des programmes officiels, et notamment en fonction des objectifs culturels, méthodologiques et linguistiques et des activités langagières que ces documents pourront permettre d'illustrer, d'atteindre ou de mettre en œuvre.

Les deux parties de l'épreuve seront évaluées à parts égales.

Épreuve sur dossier, ORAL 2

La première partie, en italien, consistera en une épreuve de compréhension de l'oral où le candidat devra faire la preuve de sa compréhension de l'extrait d'un fichier audio ou vidéo. Il en dégagera dans un premier temps l'intérêt culturel et linguistique. Dans un deuxième temps, le candidat inscrira ce document dans une thématique ou un axe des programmes en vigueur au collège ou au lycée et veillera à justifier son choix. La présentation du document faite par le candidat n'excédera pas 15 minutes.

La deuxième partie, en français, s'appuiera sur un dossier composé de :

- une ou deux productions authentiques d'élèves (écrites et orales),
- des éléments de contextualisation de la production des élèves,
- des références au cadre institutionnel,
- des indications sur le contexte d'enseignement.

En s'appuyant sur l'ensemble des documents du dossier, il appartiendra au candidat de repérer dans les productions des élèves leurs acquis d'un point de vue culturel, linguistique et pragmatique ainsi que leurs besoins d'apprentissages complémentaires et de remédiation. Le candidat proposera ensuite des modalités de travail permettant la consolidation des compétences.

Les deux parties de l'épreuve seront évaluées à parts égales.